



2026_SMSGGA_015 - 1/2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Réunion du lundi 15 juin 2026

Présents :

Mme. Nathalie AURIAC, M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE, Mme. Elisabeth GARCIA, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Guy ICART, Mme. Nathalie CAUJOLLE, M. Benoit BARBISAN, Mme. Catherine GALEY LABAUTHE, M. Michel PICHAN, Mme. Véronique RUMEAU, Mme. Christine TEQUI

Absents :

M. Pierre PARIS

Pouvoirs :

M. Jean-Noël VIGNEAU à M. Guy ICART

Délibération N°2026_SMSGGA_015

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 JANVIER 2026

Vu les articles L5421-1 et L.3121-13 du CGCT prévoit que « le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président. Il contient les rapports, les noms des membres qui ont pris part à la discussion et l'analyse de leurs opinions. »

Vu le rapport de Madame la Présidente, le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 14 janvier 2026.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

Envoyé en préfecture le 17/06/2026

Reçu en préfecture le 17/06/2026

Publié le 17/06/2026

webdelib

ID : 009-200068898-20260615-2026_SMSGGA_015-DE



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 JANVIER 2026

Présents :

Nathalie AURIAC, Muriel FREYCHE, Elisabeth GARCIA, Patrick LAFFONT, Bernard LAMARY, Jean-Jacques MERIC, Aline GENCE, Michel PICHAN, Olivier RATON, Alain SERVAT, Christine TEQUI, Jean-Noël VIGNEAU

Absents excusés :

Daniel ARTAUD, Raymond BERDOU

.....
La séance est ouverte à 17 h 30 par Madame TEQUI en sa qualité de Présidente du Syndicat Mixte.

Madame TEQUI remercie les membres délégués de leur présence.
Elle constate que le quorum est atteint. (8 minimum)

Pour le vote, Daniel ARTAUD donne procuration à Bernard LAMARY.

Le premier point prévu à l'ordre du jour est abordé.

Propos liminaire : Suite au tragique accident qui a coûté la vie à 4 membres de l'aéroclub le dimanche 7 décembre 2025, le Syndicat Mixte adresse ses plus sincères condoléances aux familles des victimes.

L'Aéroclub a été en contact avec le Bureau de l'Aviation Civile pour les besoins de l'enquête. Le Traffic aérien a été interrompu temporairement et la reprise des vols s'est faite au 10 janvier 2026.

Concernant l'aérodrome, un état des lieux complet du site a été effectué en 2025 et a permis de dresser un bilan des prestations confiées à l'aéroclub.

Le cadre contractuel avec l'aéroclub va être révisé soit :

- Sous forme de marché public
- Sous forme de délégation de service public

L'étape d'après concerne la consultation de l'Aéroclub d'Antichan. Un rd-vous est programmé le 27 janvier avec le DGS pour évoquer la révision du cadre contractuel.

1. Débat d'orientation budgétaire 2026

Lecture du rapport 1

Après huit années de gestion, les orientations du budget du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de SAINT-GIRONS ANTICHAN pour l'exercice 2026 s'inscrivent dans la continuité de l'activité actuelle de la plateforme.

Les orientations prennent en compte ces orientations avec un budget équilibré en dépense et en recette à hauteur de 222 000€ dont :

- 147 000€ pour la section d'investissement et 75 000€ pour la section de fonctionnement.

Sur le budget de fonctionnement

Les recettes d'exploitation attendues, d'un montant total de 147 000 € sont :

- Les revenus des immeubles et des redevances perçues par l'aérodrome, notamment en ce qui concerne les abris d'appareils pour 32 000 €,
- La contribution des collectivités membres pour 100 000 €,
- Une augmentation liée aux redevances d'atterrissage. L'aéroclub estimait qu'un accord tacite existait sur son caractère exonérateur par rapport au tarif du loyer. Cette analyse n'est pas partagée. L'enregistreur installé sur le site en janvier 2025 devrait permettre de recouvrer cette somme.

Le niveau attendu des dépenses d'exploitation s'élève à 106 390 € dont :

- 2 000 € en charges d'énergie et fournitures diverses,
- 4 590 € au titre des assurances, maintenance et entretiens divers (contrôle électrique, incendie, etc...),
- 38 000 € de mise à disposition de personnel CD 09,
- Diverses prestations (honoraires, adhésion UAF..) pour 2 200 €,
- Diverses charges de gestion courante (dont la contribution aéroclub) à hauteur de 30 600 €,
- Des frais fiscaux estimés à 29 000 €. Il s'agit du règlement des taxes foncières

essentiellement.

L'épargne de gestion dégagée s'élève à 40 610€ est égale à l'épargne nette puisqu'aucune dette n'a été contracté.

Sur le budget d'investissement

Le programme d'investissement prévu est évalué 75 000 € pour divers travaux, études et acquisitions de matériels dont notamment :

- Le démantèlement du bâtiment HBE qui est vétuste, et dont les travaux de remise en état seraient particulièrement onéreux. (Étanchéité terrasse, remise aux normes,) L'aéroclub a récemment confirmé ne plus vouloir déménager dans ces locaux.
- Le démantèlement progressif du camping
- La mise à jour de la signalisation,

L'équilibre de la section est assuré par l'épargne de gestion dégagée de 34 390 €. Ce dernier pourra être retiré en totalité au moment de la reprise des résultats de l'exercice 2025. Cela signifie qu'on inscrit comptablement un emprunt avant d'avoir l'excédent de gestion dégagé lorsque sera voté le CA prévisionnel 2025.

Par conséquent, il est proposé au Comité Syndical :

- de prendre acte des orientations budgétaires 2026 du Syndicat Mixte pour l'aménagement et l'exploitation de l'aérodrome de SAINT-GIRONS ANTICHAN
- D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat Mixte d'Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente met le rapport aux voix, il est acté à l'unanimité

Madame TEQUI poursuit la séance avec le prochain point inscrit à l'ordre du jour.

2. Ouverture de crédits d'investissement préalablement au vote du budget 2026

Lecture du rapport 2

Le 2e rapport concerne l'ouverture des crédits d'investissements pour un montant de 18 900€. Il permet, avant de voter le CA définitif, d'engager des dépenses.

Il est proposé :

- D'autoriser la Présidente à engager, liquider et mandater les crédits d'investissement dont la ventilation est détaillée dans le tableau ci-dessous, et qui sont égaux, au plus, au quart des crédits votés au budget de l'exercice 2025 par nature.
- Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-Girons Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente met le rapport aux voix, il est adopté à l'unanimité

Madame TEQUI poursuit la séance avec le prochain point inscrit à l'ordre du jour.

3. Admissions en non-valeur de créances

Lecture du rapport 3

Le payeur départemental transmet comme chaque année un état des titres de recettes déclarés irrécouvrables pour un montant de 91,26€ (pour la plupart des taxes d'atterrissages).

- Article 1 : D'approuver l'admission en non-valeur sur le budget principal du Syndicat Mixte, des produits irrécouvrables d'un montant de 91,26€. Ces admissions en non-valeur seront Imputées sur le chapitre 65 nature 6541
- Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente du Syndicat mixte de l'Aérodrome de Saint-

Girons Antichan à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Présidente met le rapport aux voix, il est adopté à l'unanimité

Madame TEQUI poursuit la séance avec le prochain point inscrit à l'ordre du jour.

4. Information diverses

Le prochain Comité Syndical sera fixé très prochainement pour l'examen du budget primitif 2026.

M. Meric pose la question si une association peut aussi être titulaire d'une délégation du service public au niveau du statut. F. Blanc pense que c'est possible vu que l'aéroclub doit en parler à son conseil d'administration. F. Blanc toutefois se renseigner davantage.

Les moyens de l'aéroclub sont également interrogés.

Madame TEQUI clos la séance à 18h30

Fait à Foix le 14 janvier 2026

La Présidente du Syndicat Mixte,

Christine TEQUI

